



Les Nouvelles du Port... et...d'Ailleurs.

Edito...

Après une année d'entrée en fonction, le conseil d'administration, soucieux d'informer ses actionnaires des actions et démarches entreprises ou à réaliser, a décidé de faire circuler par la voie de notre site internet le présent Bulletin.

Celui-ci est ouvert à tous les intéressés qui souhaitent communiquer ou apporter des informations utiles ou ludiques aux plaisanciers et utilisateurs du port. Il leur suffira de transmettre celles-ci au conseil d'administration par le canal de la capitainerie ou directement par courriel.

Toute suggestion pour optimiser la communication est bienvenue.

Jusqu'ici le conseil d'administration s'est préoccupé de régler les problèmes les plus urgents. Il n'a pas perdu de vue que notre espace concédé jusqu'en 2024 doit rester convivial et un lieu d'agrément pour tous ceux qui décident de s'y arrêter.

Pour œuvrer dans ce sens, nous comptons sur vos réflexions.

Le mot du Président...

Les Nouvelles du Port et d'Ailleurs nous permettent désormais de communiquer et d'informer les actionnaires de nos travaux au sein du Conseil d'administration qui se réunit environ une fois par mois.

Préoccupé des nombreux problèmes qui affectaient notre société, nous avons, il est vrai, privilégié la recherche de leurs solutions – ce qui a mobilisé nos énergies au détriment sans doute de l'aspect communication qui a été trop souvent limitée au cercle de chaque administrateur. L'erreur est, je l'espère, désormais réparée.

En dehors des rubriques propres à chaque commission, je suis heureux de vous faire part de l'état bien avancé de deux dossiers importants pour notre société.

Tout d'abord, vous savez que lors de notre dernière assemblée, tenue le 30 novembre 2013, nous avons décidé de reconstituer les fonds propres de la SNPL par augmentation de capital sous forme de compensation avec les sommes inscrites au nom de chaque actionnaire.

(suite page 2)

SOCIÉTÉ DU NOUVEAU PORT DE SAINT-CYR LES LECQUES

Terre Plein du Nouveau Port, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer

Tél. 04 94 26 21 98 Fax 04 94 88 71 92

e-mail nport-leslecques@wanadoo.fr

Le mot du Président (suite)

Le Conseil d'administration a procédé avec notre avocat et notre expert comptable aux formalités techniques et juridiques qui s'imposaient et a validé pour chaque actionnaire la somme qui lui était attachée.

Le capital social est donc porté de 350 347,60 euros à la somme de 1 547 271,76 euros divisé. Il est- divisé en 17 440 actions de 88,72 euros.

Cette augmentation entraînera modification de l'article 7 des statuts pour faire apparaître le nouveau capital, et accomplissement des formalités d'enregistrement, de publicité et de dépôt au greffe du tribunal de commerce de Toulon.

Ensuite, après notre vœu de restituer la station d'avitaillement pour sa réhabilitation, la commune a pris la décision, en conseil municipal, de récupérer l'espace concerné et a confié le soin à ses services juridiques de préparer un avenant à notre concession. Parallèlement, le Conseil d'administration a établi avec notre avocat un projet de cession des actions appartenant à la SCI Mer et loisirs pour finaliser cette opération complexe mais nécessaire et vitale pour notre port.

Bref, il y a du travail... et nous comptons sur les deux nouveaux administrateurs qui seront élus lors de notre prochaine assemblée générale!

Bernard VOSSIER

Cela vous intéresse...fiscalement.

En tant qu'amodiateur, associé de la SNPL, vous bénéficiez d'un droit de jouissance d'anneaux du port qui vous autorise à les donner en location pour en retirer un revenu, sous déduction des frais de gestion.

Cet anneau de métal a intrinsèquement une nature immobilière, mais votre droit de jouissance étant par ailleurs attaché aux actions dont vous êtes propriétaires, la question se pose de savoir quel est le régime fiscal applicable et dans quelle case de votre déclaration vous devez les indiquer.

Les revenus tirés de la location des droits d'amarrage sont imposables dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC), alors que les droits de mutation sont taxables dans les mêmes conditions que les ventes d'immeuble !

La nature hybride de vos droits permet donc au fisc de naviguer en toute quiétude sachant que par ailleurs vous n'omettez pas de déclarer vos droits sociaux à l'ISF !

SOCIETE DU NOUVEAU PORT DE SAINT-CYR LES LECQUES

Terre Plein du Nouveau Port, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer

Tél. 04 94 26 21 98 Fax 04 94 88 71 92

e-mail nport-leslecques@wanadoo.fr

Les commissions du conseil d'administration vous informent...

Commission technique

- 1) - Une annexe bateau a été mise à disposition par Bertrand Chaussereau (Sillages Saint Cyr) qui l'a armé laissant la charge de l'assurance à la SNPL.une convention sera établie pour préciser notamment les personnes habilitées à s'en servir.*
- 2) – Le catway a été installé panne 7.*
- 3) – Les travaux d'étanchéité des toits terrasses des locaux commerciaux seront effectués dans les conditions suivantes :*

Les actionnaires qui signaleront des infiltrations d'eau devront soumettre au conseil deux devis de réparation. La SNPL, par la commission technique de son conseil d'administration, donnera son accord sur un devis. L'actionnaire fera son affaire personnelle de la réalisation et du paiement des travaux. La SNPL remboursera le montant de la facture acquittée correspondant au devis.

Commission personnel

- 1) - Il a été décidé d'embaucher un agent saisonnier pour la période du 15 juin au 15 septembre 2014. La commission a examiné plusieurs candidatures.*
- 2) - Des caméras de surveillance doivent être installées sur la commune. Un quadrillage est prévu sur les entrées et sorties voitures du port.*

Commission administrative et juridique

- 1) – De nouveaux relevés de compte plus lisibles ont été mis au point avec notre nouveau logiciel Alizée. Ceux-ci font désormais apparaître le détail des factures.*
- 2) – Il est apparu nécessaire de modifier l'article 19 des statuts qui prévoit un renouvellement par tiers des administrateurs, ce qui est incompatible avec la situation des deux administrateurs sortants dont les postes seront pourvus par élection. Il est donc envisagé de soumettre à une assemblée générale extraordinaire de supprimer le renouvellement par tiers compte tenu de la durée restant à courir.*
- 3) Les contentieux liés aux charges de certains actionnaires sont en voie d'achèvement, les règlements convenus sont intervenus.*

INFO Sécurité

Selon l'édito de la revue Bateaux du mois de mai, la Direction des affaires maritimes (DAM) a annoncé la naissance d'un numéro de secours spécifique, le 196, indicatif qui serait mis en service d'ici la fin de l'année. L'annonce serait faite sur la VHF.

L'édito rappelle que le téléphone portable, outil certes devenu l'accessoire indispensable, n'est pas le meilleur moyen d'obtenir des secours en mer rapides. La VHF par le 16 reste la voie captée par des navigateurs éventuellement à proximité, qui peuvent porter assistance dans les meilleurs délais après l'alerte. Le système MMIS reste toujours essentiel pour une localisation efficace.

ANNONCES DU PORT ET DES ACTIONNAIRES

À documenter (se renseigner à la Capitainerie pour une éventuelle insertion)

.....

SOCIETE DU NOUVEAU PORT DE SAINT-CYR LES LECQUES

Terre Plein du Nouveau Port, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer

Tél. 04 94 26 21 98 Fax 04 94 88 71 92

e-mail nport-leslecques@wanadoo.fr